



Saint-Max, le 24 octobre 2018

Auto-école Maxdrive

132, avenue Carnot

54130 Saint-Max

contact@autoecole-maxdrive.fr

03 83 21 56 73

Agrément n° E 15 054 00070

SIRET : 810 614 040 00014

R.C.S. Nancy

INFORMATIONS CONCERNANTS

LES PISTES DE FORMATION

DEUX ROUES

1. Préambule

Pour les permis AM et A1, une formation hors circulation est requise afin de permettre l'apprentissage de la maîtrise du véhicule deux roues. Ce module comprend notamment les apprentissages à l'installation sur le véhicule deux roues et vérifications d'usage, au déplacement du véhicule à l'arrêt, au démarrage et arrêt de précision, à l'équilibre à l'allure lente et rapide, et aux évitements et freinages d'urgence.

2. Pistes de formation

Deux pistes sont utilisées :

- ✓ *Pour l'initiation et la prise en main du véhicule 2 roues, nous utilisons une piste sécurisée à 2 minutes à pied de l'auto-école Maxdrive :*



✓ Une piste sécurisée pour la partie pratique hors circulation de la formation, située à 11 minutes de l'auto-école Maxdrive :

